



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 18 Février 2020

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Convocation :

11 Février 2020

Affichage convocation :

11 Février 2020

L'an deux mille vingt

Le dix-huit Février

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, AZIERE Francis, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie-Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROYER Mathieu, VAUCOULEUR Daniel.

Absent(s) excusé(s) :

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 18 Février 2020, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Examen des rapports d'évaluation adoptés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- Avenant à la Convention liée au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- Permanences du bureau de vote des élections municipales ;
- Facturation à un habitant ;
- Vente d'un terrain communal – *Annule et remplace* ;
- Approbation des Comptes de Gestion 2019 ;
- Approbation des Comptes Administratifs 2019 ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 18 Février 2020

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt

Le dix huit Février

à vingt heures

Convocation :

11 Février 2020

Affichage convocation :

11 Février 2020

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, AZIERE Francis, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie-Thérèse, LEOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROYER Mathieu, VAUCOULEUR Daniel.

Absent(s) excusé(s) :

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Etude des rapports d'évaluation financière de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 26 Novembre 2019

Monsieur le Maire explique que lors de la réunion du 26 novembre 2019, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a adopté sept rapports d'évaluation financière concernant les points suivants :

- Ajustement de l'attribution de compensation fiscale de la commune de Lavau.
- Evaluation complémentaire de la restitution de la compétence « Animation sportive en faveur de la jeunesse » à la commune de Fontvannes.
- Modification du régime spécial de versement de fiscalité professionnelle d'origine éolienne.
- Soutien financier aux clubs sportifs de haut niveau. Transfert à Troyes Champagne Métropole des subventions communales du club Rosières Saint-Julien Handball.
- Transfert par la commune de Troyes du service vélostation.
- Transfert par la commune de Troyes du camping municipal.
- Transfert de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire expose ces 7 rapports et au terme de cet exposé, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évaluation financière de ces différents transferts entre la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole et certaines de ses communes membres.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Madame LACAILLE Christine ne prend pas part au vote.

- EMET un avis favorable à l'évaluation financière de transferts liés aux compétences de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole établie par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Avenant à une Convention - Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a adhéré au service commun RGPD mis en place par la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole.

Ce service commun a pour but d'aider les communes à se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données qui s'impose depuis le 25/05/2018.

Monsieur le Maire annonce que l'adhésion à ce service a un coût.

Troyes Champagne Métropole a mené une étude et calculé le coût pour chaque commune.

Monsieur le Maire énonce les coûts par commune en fonction du nombre d'habitants.

La Commune de Rouilly-Saint-Loup regroupe moins de 600 habitants, de ce fait la cotisation s'élève à 30 € / an, avec effet rétroactif au 01/09/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Madame LACAILLE Christine ne prend pas part au vote.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention RGPD ;
- ACCEPTE ce forfait de 30 € / an avec effet rétroactif au 01/09/2018.

Permanences du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE LA GARDE DU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS des 15 et 22 mars 2020 selon les horaires et les membres suivants :

15 et 22 mars 2020
<u>8H A 10H</u> : CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, VAILLOT Mathieu
<u>10H A 12H</u> : LUDOT Jean-Raymond, GOGIEN Florence, BOURSON Marie-Charlotte
<u>12H A 14H</u> : LEBOEUF Isabelle, ROYER Mathieu, ROTHAN Benoît
<u>14H A 16H</u> : CARNEIRO Antonio, ROGER Sylvain, VAUCOULEUR Daniel
<u>16H A 18H</u> : AZIERE Francis, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie-Thérèse

PRESIDENT : CASTEX Jean-Marie
ASSESEURS : AZIERE Francis, LUDOT Jean-Raymond, ROGER Sylvain, VAUCOULEUR Daniel
SCRUTATEURS : LAMOTTE Marie-Thérèse, PICHENEY Patrice
SECRETAIRE : LACAILLE Christine

Facturation à un habitant – Repas des aînés

Monsieur le Maire rappelle que le traditionnel repas des aînés a eu lieu le dimanche 9 Février, ce repas est offert à chaque habitant de 65 ans et plus.

Monsieur le Maire annonce qu'un habitant a souhaité venir accompagné d'une personne extérieure à la Commune et de ce fait, a demandé son autorisation en précisant qu'il prendrait à sa charge le coût du repas de son invitée.

Monsieur le Maire propose donc de facturer le repas au prix payé par la Commune soit 42.90 €.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DEMANDE le remboursement de 42.90 € correspondants au coût d'un repas ;
- INSCRIT les recettes au Budget 2020.

Projet de vente : Etang communal – Annule et remplace

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a autorisé la vente de l'étang de Menois et du terrain en date du 26/11/2019, à la SNC Menois.

Il explique que la délibération n°32/2019 du 26/11/2019 comporte une erreur car elle mentionnait un étang accompagné d'un terrain le tout d'une superficie de 22 564 m².

Monsieur le Maire précise que cet étang et ce terrain ont une superficie totale de 25 481 m².

Monsieur le Maire propose donc d'annuler la délibération n°32/2019 du 26/11/2019 et d'autoriser la vente de ces 25 481 m² au prix de 52 000 €. Les propriétés se répartissent comme suit :

WB	12	Les Chandets	00 ha 04 a 00 ca
E	359	Menois	00 ha 25 a 17 ca
ZX	37	Les Mazets	01 ha 39 a 48 ca
ZX	38	Les Mazets	00 ha 86 a 16 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ANNULE la délibération n°32/2019 du 26/11/2019 ;
- AUTORISE la vente de l'étang ainsi que du terrain bordant cet étang au profit de la SNC Menois ;
- FIXE le tarif de vente à 52 000 € ;
- PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente de cet étang et du terrain ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente de cet étang et du terrain.

Approbation des Comptes Administratifs 2019

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il convient d'approuver les comptes administratifs 2018 de la Commune, du Service des Eaux et du budget annexe « Lotissement ».

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des dépenses et recettes de 2019 pour les deux sections, fonctionnement et investissement.

L'ensemble des dépenses et recettes 2018 est donc présenté au Conseil Municipal, en commençant par la Commune puis le Service des Eaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur PICHENEY Patrice, 1^{er} adjoint :

- APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2019 de la Commune ;
- APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2019 du Service des eaux ;
- APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2019 du Lotissement.

Approbation des Comptes de Gestion 2019

Monsieur le Maire informe que suite à l'approbation des comptes administratifs 2019, il est nécessaire de vérifier si les dépenses et recettes inscrites sont identiques à celles des comptes de gestion établis par Monsieur le Trésorier.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les dépenses et recettes de chacun des comptes doivent être parfaitement identiques. Suite à l'étude des différents comptes de gestion, il apparaît que les comptes administratifs sont en accord avec ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les Comptes de Gestion 2019, à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

Renseignements d'urbanisme :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'instruction en cours d'un permis de construire, pour lequel une étude financière devra être effectuée pour l'aménagement des réseaux.

Location de la salle de fêtes :

Monsieur le Maire annonce qu'une personne souhaite organiser des cours de danse dans la salle des fêtes, le jeudi après-midi.

Au vu de l'occupation actuelle de la salle des fêtes, le Conseil Municipal rend un avis défavorable à cette demande.

Lotissement communal :

Monsieur le Maire fait le point sur l'état d'avancement du lotissement communal :

- 4 compromis de vente ont été signés ;
- 1 permis de construire a été autorisé et 2 sont en cours d'instruction ;
- des études sont menées quant aux futures constructions qui seront mises en location (4 logements) ;
- des banques sont consultées pour étudier le financement de ces 4 logements.

Repas des aînés :

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés a eu lieu le dimanche 9 février 2020.

Il annonce que la qualité des prestations et du repas étaient inférieures à celles des années précédentes, il en explique les raisons possibles.

Une note sera distribuée aux aînés qui ont participé au repas afin de les informer des causes de cette baisse de qualité.

Changement de Trésorier :

Monsieur le Maire annonce que Monsieur MARQUE Vincent, Trésorier de Lusigny sur Barse a pris de nouvelles fonctions au sein de l'UTT de Troyes et que de ce fait, il est remplacé par Monsieur DE CARVALHO Thierry, Trésorier par intérim au sein de la Trésorerie de Lusigny sur Barse.

Assemblée Générale de l'Amicale des Pompiers :

Monsieur le Maire informe que les différents points évoqués lors de l'Assemblée Générale de l'Amicale des Pompiers qui a eu lieu le Jeudi 13 Février 2020.

Boîte à lire :

Monsieur le Maire annonce qu'à l'initiative de Monsieur AZIERE Francis, Conseiller Municipal, une boîte à lire a été installée au niveau de la Mairie.

Achat d'un véhicule :

Monsieur le Maire explique que le Peugeot Expert utilisé par l'employé communal est tombé en panne et les frais pour sa remise en service étant trop élevés, il a été décidé d'acquérir un nouveau véhicule.

C'est un Citroën Jumpy qui a été acheté au prix de 6 500 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.